

Ha'azinou

4 Octobre 2025

12 Tichri 5785

1415

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

« Écoutez, cieus, je vais parler, et que la terre entende... »

« Écoutez, cieus, je vais parler, et que la terre entende les paroles de ma bouche. » (Dévarim 32, 1)

Cette paracha est lue, cette année, entre Yom Kippour, un jour exceptionnellement puissant où le Créateur pardonne les fautes d'Israël, et Souccot, moment de joie particulière. Quel est le lien entre les deux ?

« Écoutez, cieus ». Lorsque Moché Rabénou est monté dans le Ciel après la faute du veau d'or et qu'il est descendu avec les deuxièmes Tables de la Loi, il a reçu l'annonce divine « J'ai pardonné selon Ta demande », à savoir qu'Hachem pardonnait la faute du veau d'or, annonce qui a justement résonné le jour de Kippour.

Il me semble que la puissance de ce jour redoutable et saint, qui est un jour de pardon pour toutes les générations, pendant lequel Hachem nous purifie de nos fautes – comme il est dit : « Car en ce jour, il sera fait expiation sur vous pour vous purifier de toutes vos fautes ; vous vous purifierez devant l'Eternel » – a en quelque sorte été mise en place par Moché Rabénou, étant donné qu'il s'est dévoué en faveur des enfants d'Israël par sa prière et ses supplications, qu'en ce jour, Hachem a agréées. Depuis lors, chaque année cette même date a été fixée comme jour de pardon et d'expiation.

Toutefois, pour mériter cette expiation, une condition indispensable est nécessaire, à laquelle fait allusion le verset « car en ce jour (ki bayom hazé) il sera fait expiation ». Le mot hazé, qui veut dire « celui-là », a la même valeur numérique (17) que le mot tov, qui désigne le bien, autrement dit la Torah. Ainsi, l'expiation de Yom Kippour dépend de l'acceptation du joug du Royaume céleste ainsi que de celui de la Torah et des mitsvot, puisque, comme le dit le Créateur, « J'ai créé le mauvais penchant, Je lui ai créé la Torah comme condiment » – ce n'est que par la Torah que l'on peut surmonter le mauvais penchant qui incite à fauter encore. Par contre, si l'homme s'engage dans une démarche de repentir sans prendre sur lui le joug de la Torah, sa téchouva ne sera certainement pas utile.

D'ailleurs, en ce jour, Moché ne descendit pas du Sinaï les mains vides, mais avec les deuxièmes Tables de la Loi, pour souligner que l'expiation de ce jour dépend de l'attachement de l'homme à Hachem et à la Torah, qui ne forment qu'un, et c'est là l'explication de notre verset introductif : «

Écoutez la Torah que je vous ai descendue du Ciel ! »

Quant aux mots « Et que la terre entende », ils font allusion à la dimension de la fête de Souccot, pendant laquelle nous vivons sous un toit nécessairement constitué de végétaux, issus de la terre.

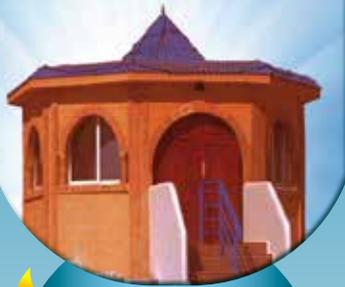
Par ce verset, Moché Rabénou répond en quelque sorte à notre question concernant le lien entre Yom Kippour et Souccot qui s'enchaînent, ainsi que celui avec la paracha : on lie la dimension de Yom Kippour, de l'ordre du ciel, à celle de Souccot, qui renvoie à la terre, puisqu'on utilise obligatoirement pour la soucca un toit issu d'un produit de la terre.

Autre indication importante : pour être valable, ce toit doit obligatoirement être détaché de la terre, comme l'explique la Guémara. De même, l'homme doit être détaché des contingences matérielles de ce monde. Car, si l'on veut prolonger la sainteté de Yom Kippour à toute l'année, il faut mettre sa tête et la majorité de son être dans la soucca, qui évoque l'aspect éphémère de ce monde. C'est ainsi que l'on pourra lier le jour si saint de Kippour au reste de l'année, lier l'esprit et la matière, ce monde et le suivant.

La voie qui nous permet d'y parvenir se trouve aussi dans la fête de Souccot, puisque d'après le Zohar, la soucca est appelée « l'ombre de la foi » et de la Présence divine, sous les ailes de laquelle nous nous réfugions.

Je me souviens que mon père, le Tsadik Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal, préparait une petite chaise pour accueillir les ouchpizin – nos saints patriarches. Et lorsqu'il pénétrait dans la soucca, il les accueillait à voix haute, comme s'il les voyait face à lui. Et même si nous autres, enfants, ne les voyions pas, nous ressentions à travers la foi pure et authentique de Papa la présence des ouchpizin dans la soucca, et ce fait est resté profondément gravé dans notre cœur pendant des années.

Nous sommes ainsi parvenus à comprendre en profondeur pourquoi la fête de Souccot suit immédiatement le jour de Kippour, et en avons déduit la voie permettant de prolonger l'éclairage et la sainteté de Yom Kippour à toute l'année : nous devons être détachés de ce monde et lier la spiritualité à la matérialité, ce qui n'est possible que si l'on est fortement attachés à la foi en D.ieu et dans les Tsadikim.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	19h07	20h10	20h57
Lyon	18h58	19h59	20h43
Marseille	18h57	19h57	20h39
Tel Aviv	18h02	18h59	19h35
Jérusalem	17h46	18h57	19h37

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 2643 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 13 Tichri, Rabbi Chaoul Adadi

Le 14 Tichri, Rabbi Yossef Tsvi Douchinsky

Le 15 Tichri, Rabbi Mordekhaï Leifer, l'Admour de Nadvorna

Le 16 Tichri, Rabbi Moché Zacuto, auteur du Choraché Hachémot

Le 18 Tichri, Rabbi Betsalel Ransburg

Le 19 Tichri, Rabbi Yossef Moché Ades, l'un des Rabbanim de la Yéchiva Porat Yossef



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La téchouva : un travail de longue haleine...

Lors d'un pèlerinage sur les tombes des Tsadikim d'Europe, j'exprimai le désir de passer un Chabbat en Ukraine, sur la tombe du Baal Chem Tov, puisse son mérite nous protéger.

Je demandai au responsable de ce site saint de nous préparer une chambre convenable et, au souvenir des années précédentes, insistai pour qu'elle soit propre, sans le moindre insecte – car leur présence m'avait beaucoup dérangé.

Je découvris effectivement une chambre propre et rangée, mais je ne parvenais pas à me défaire de la peur qu'une de ces créatures se cache dans l'un des recoins de la pièce et sorte de son trou à la faveur de la nuit pour se promener dans la chambre... C'est pour quoi je demandai à l'un de mes accompagnateurs d'aller acheter un produit contre les insectes et d'en vaporiser dans la chambre. Or, à peine avait-il terminé la vaporisation que d'innombrables insectes en tout genre sortirent de leurs cachettes et se mirent à tourner tranquillement dans la chambre. Je refusai bien entendu de dormir dans une telle chambre tant qu'elle n'aurait pas été nettoyée à fond.

Cependant, au même moment, la pensée suivante se glissa dans mon esprit : « Tu vois, David, il en va exacte-

ment de même concernant le repentir : l'homme se prépare dûment pendant quarante jours, scrutant ses actes et faisant tous les efforts pour s'éloigner du mal et se repentir complètement. Il croit alors naïvement que, grâce à D.ieu, le travail est terminé et qu'il est maintenant propre, dénué de toute faute... Et voilà que soudain, justement en ces instants les plus saints et les plus élevés, toutes sortes d'"insectes" et autres "moustiques" lui viennent à l'esprit – mauvaises pensées qui étaient en fait présentes jusque-là, mais de manière latente, cachées dans des recoins de son esprit. Il pensait en avoir terminé avec elles, mais voilà qu'il découvre soudain, stupéfait, qu'il a encore beaucoup de choses à réparer et à améliorer, et que le chemin vers la perfection de son être est encore long... »

C'est en quelque sorte un reproche explicite à tous ceux qui croient à tort que, d'un balayage de la main et en seulement un jour ou deux, il est possible de nettoyer le cœur de tout mal et de se repentir complètement. Si nos Sages ont fixé une période de quarante jours pour se repentir, il est évident qu'ils savaient clairement qu'une période plus courte ne serait pas suffisante. Car, si l'on vérifie dans les moindres recoins du cœur, après cette téchouva « express », on découvrira que les taches sont encore nombreuses et qu'il reste beaucoup de travail...



Paroles de Tsaddikim

Remplir ses batteries de joie et échapper à toute souffrance

Un homme happé par la passion du gain, nous met en garde le Gaon Rav Reouven Elbaz chlita, perd toute mesure et équilibre dans la vie, quand rien ne lui importe que l'envie d'accumuler d'avantage d'argent et de biens !

L'argent le rend fou, trouble son cœur jusqu'à ce que toute sa vie devienne une course aux gains rapides, et il se trouve en danger.

Le but de l'argent dans ce monde n'est pas d'en accumuler un maximum, mais d'accomplir les mitsvot divines avec envie et joie, enthousiasme et flamme pour tout ce qui a trait à la sainteté, de l'ordre d'une « pièce de feu » !

Nombreux sont les récits dont il faut s'inspirer pour ne pas oublier un seul instant que nous ne faisons rien et que tout vient du Ciel – « car tout vient de Toi et c'est de Ta Main que l'on T'a donné » (Divré Hayamim I 29, 14). En voici un, que nous relate le Rav Elbaz :

« J'ai rencontré un couple dont chacun des conjoints a un salaire mensuel de dizaines de milliers de shekels, d'après ce que m'a dit une connaissance. En discutant avec eux, ils m'ont fait part du fait qu'ils allaient bientôt se rendre en diaspora.

– Qu'allez-vous rapporter à vos enfants de votre séjour ? leur ai-je demandé en souriant.

Tristement, ils me répondirent qu'ils n'avaient pas d'enfants. Il est impossible de décrire la douleur terrible qui transparaissait sur leurs visages. »

Moralité : il faut se réjouir de ce que l'on a, et non pas se focaliser sur ce que l'on n'a pas, vivre avec foi et confiance en D.ieu, Le remercier pour tout ce qu'Il nous donne, et nous souvenir qu'il ne faut viser qu'un objectif : accomplir Sa volonté et Le servir d'un cœur entier.

« Qui est heureux ? Celui qui se réjouit de son lot », affirment les Pirké Avot (4, 1).

Le niveau de bonheur n'est pas forcément proportionnel à celui de richesse. Dans de nombreux cas, c'est au contraire justement la richesse qui chasse la joie et la sérénité et cause douleur et souci.

La soucca est une ségoula pour échapper à tout malheur, à toute détresse. Ainsi tranche la Michna : « Celui qui est souffrant, est dispensé de la soucca », et le Tiféret Chlomo explique cette affirmation littéralement : celui qui souffre, est proie à la détresse, devient patour, c'est-à-dire complètement dispensé de ses souffrances, douleurs, difficultés et détresse... de la soucca, c'est-à-dire par le pouvoir de Souccot, par les immenses bénédictions que cette fête recèle !



DE LA HAFTARA

« David parla (...) » (Chmouel 2, 22)

Lien avec la paracha : dans la haftara, il est question de la Chira, le cantique de David Hamélekh, en parallèle à celui de Moché Rabénou, évoqué dans notre paracha.

CHEMIRAT HALACHONE

Du colportage parfaitement véridique

Il est interdit de se livrer au colportage, même de faits parfaitement justes, même si ce n'est pas devant le « coupable » et même si l'on sait qu'on l'aurait dit devant lui. À plus forte raison cela est-il interdit de dire effrontément à celui-ci devant sa victime : « Tu as parlé de lui », ou « tu lui as fait ceci ou cela ».

Dans un tel cas, la faute du rapporteur est encore bien plus grande, puisqu'il inspire à cette dernière une haine intense contre celui qui l'aurait lésée et que désormais, elle va prendre cela pour la vérité absolue, en se disant que si ce n'était pas vrai, il n'aurait pas osé s'exprimer ainsi devant cette personne.

ZOOM

SUR LA PÉRIODE

Une promesse pour l'avenir

« Et tu seras seulement joyeux », énonce la Torah, ce que Rachi explique dans son sens littéral comme l'expression d'une promesse et non d'un ordre.

Le Even Ezra commente, quant à lui, que « si tu es joyeux à Souccot, tu mériteras qu'Il te bénisse à l'avenir et tu seras toujours joyeux ! »

Selon la nature des choses

Abrabanel zatsal écrit que « le principe ici est de promettre à l'homme que s'il se réjouit lors de la fête de Souccot, il sera heureux et joyeux toute l'année. Et si tu t'attristes au début de l'année, tu connaîtras ensuite la tristesse, car telle est la nature des choses que celui qui se réjouit de son sort atteint la joie, et celui qui soupire sans raison ne cessera de soupirer toute sa vie.

La promesse d'une bonne année

Le Pélé Yoèts évoque l'importance de la mitsva de se réjouir lors de la fête de Souccot d'une joie procurée par la mitsva, qui est de bon augure pour l'année qui s'ouvre. Comme l'ont écrit les élèves du Ari Zal, celui qui se réjouira et ne sera pas du tout contrarié pendant toute la durée de la sainte fête a la garantie de connaître une bonne année et d'être toujours joyeux.

On en déduit qu'il ne devra pas se faire violence pour oublier sa tristesse et ses contrariétés, et se réjouir chaque jour d'une nouvelle joie, celle de la mitsva.

Car, s'étant réjoui à Souccot, il est béni d'une brakha immense et unique : être toujours heureux ! Autrement dit, il aura tous les éléments qui apportent la joie : la subsistance, la santé et tous les bienfaits de ce monde.

La chemise du bonheur

Dans l'ouvrage Otsarot Hatorah, il est question d'un des dirigeants du monde oriental, qui n'était pas heureux dans la vie.

Il se rendit chez un Sage, qui lui recommanda de chercher un homme heureux et de revêtir sa chemise.

Notre ami s'empressa de rechercher un tel individu, passant de ville. Il enfila tour à tour les vêtements de rois, de princes et de ministres. En vain !

Il revêtit ensuite une tenue d'artiste, de chef militaire, de commerçant, mais rien n'y fit. Exténué par ses vaines recherches, il décida de rentrer chez lui.

En chemin, il croisa un fermier occupé à labourer son champ ; la mine réjouie, l'homme fredonnait une petite chanson.

« Est-ce que tu es heureux ? l'interrogea notre ami.

– Oui, répondit l'autre.

– Est-ce que tu ne manques de rien ?

– Non, je ne manque de rien.

– Est-ce que tu pourrais me vendre ta chemise ? enchaîna-t-il, pris d'un soudain espoir.

– Je n'en ai pas, lui répondit le fermier. Celle que je porte m'a été prêtée... »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Une fumée « longue portée »

Après l'atmosphère exaltante de Yom Kippour, nous allons nous pencher quelque peu sur le culte que fait le Cohen Gadol en ce jour, dans le Saint des Saints. A priori, pourquoi le Grand Prêtre avait-il l'obligation de placer la pelle, contenant l'encens précisément, entre les barres de l'Arche ?

En outre, pourquoi devait-il, une fois la pelle mise en place, attendre que l'endroit s'emplisse de fumée, alors que le séjour dans le Saint des Saints représentait un danger pour sa vie ? On voit d'ailleurs qu'il se montrait bref dans sa prière pour le peuple juif, car celui-ci, voyant qu'il tarde à sortir, pourrait redouter le pire.

Le jour de Kippour, le Cohen Gadol ressemble à un roi, avec des vêtements d'or puis des blancs, escorté par tous ses frères ; il émane de lui gloire et magnificence ; c'est pourquoi on l'engage à entrer dans le Temple pour ressentir que sa valeur est limitée et que cette grandeur ne provient que du fait qu'il est envoyé pour prier dans le lieu le plus saint en faveur de tous.

De plus, la pelle qu'il porte contient les encens à l'odeur agréable, bien que sa composition inclue la lévona dont le parfum est nauséabond, pour faire allusion au fait qu'il faut inclure, à l'ensemble des demandes, également les impies.

Muni de cette pelle, le Cohen Gadol pénètre donc en ce lieu saint, où il voit l'Arche, qui symbolise ceux qui étudient la Torah, ainsi que les barres, représentant ceux qui la soutiennent. En outre, l'Arche est surmontée des chérubins, et nos Sages soulignent que, lorsqu'on accomplit la volonté du Créateur, les faces des chérubins sont tournées l'une vers l'autre, en signe de fraternité, de paix et d'amour.

Face à tous ces symboles, le Cohen Gadol s'emplit d'humilité, et s'empressa d'implorer la Miséricorde divine pour la collectivité comme l'individu, petit et grand, juste et impie – car tous sont importants aux yeux de D.ieu. Et en voyant la fumée emplir tout l'espace et lui brouiller la vue, il réalise l'importance de l'unité parmi notre peuple.

Rappelons, pour conclure, ces paroles de nos Sages (Yoma 9b) : « Du fait de la haine gratuite, le Temple a été détruit, et il ne sera reconstruit que grâce à l'amour gratuit. »

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



« Lui, notre rocher, Son œuvre est droite, toutes Ses voies sont la justice même ; D.ieu de vérité, jamais inique, constamment équitable et droit. » (Dévarim 32, 4)

Parfois, d'étranges événements arrivent à l'homme et il en ignore la raison. Or, la Torah déclare ici que D.ieu est « constamment équitable et droit ». Comment concilier cette vérité avec la réalité que nous vivons ? Illustrons-le par l'histoire suivante, tirée de l'ouvrage Marpé Lénéfch.

Sur l'estrade de la synagogue parisienne, se tenait Rabbénou Yé'hïel, l'un des Tossaphistes, portant son talit et tenant en main le chofar. Les fidèles attendaient avec vénération la récitation des brakhot et le début des sonneries. Cependant, contrairement à son habitude, le Rav décida de procéder différemment.

Il tourna soudain la tête pour inviter d'un signe de main l'un des hommes. Rapidement, ce dernier se fraya un chemin entre les autres pour le rejoindre et se placer à ses côtés. Il s'agissait de Naphtali Azaria, un orfèvre d'or connu dans la communauté.

« Malgré la grandeur de ce moment, ou peut-être justement pour cela, commença Rabbi Yé'hïel, j'ai jugé opportun de partager avec vous une histoire, porteuse d'une édifiante leçon de morale, qui a débuté il y a un an et s'est terminée hier. Après avoir demandé l'accord à l'un des héros, notre ami Rav Naphtali, je l'invite à vous raconter le déroulement des faits. »

Tous posèrent un regard abasourdi sur Rabbi Yé'hïel et l'orfèvre, curieux d'écouter son récit. Naphtali était visiblement ému. Il avala sa salive, toussa un peu, puis prit la parole.

« Vous connaissez sans doute mon bon voisin et collègue, Yaakov Aboudrahan. L'année dernière, quelques jours avant Roch Hachana, nous sommes allés écouter un cours de Torah après notre travail. Nous y avons appris les paroles de la Guémara selon lesquelles "le gagne-pain de l'homme lui est fixé d'un Roch Hachana au suivant". Elles éveillèrent en nous un intérêt particulier. En discutant, nous avons décidé de nous

imposer un jeûne afin de demander au Saint béni soit-Il de nous révéler combien nous gagnerions l'année à venir.

« Aussitôt dit, aussitôt fait : les deux jours précédant Roch Hachana, nous avons jeûné et attendu un signe du Ciel répondant à notre requête. Ceci eut lieu la dernière nuit de l'année : chacun d'entre nous rêva combien d'argent il récolterait l'année à venir. Lors de notre rencontre le lendemain matin, nous nous sommes mutuellement raconté nos rêves. Mon ami Yaakov rêva qu'il gagnerait deux cents zéhouvim, et moi cent cinquante.

« Nous avons alors voulu nous rendre chez notre Maître pour lui raconter les jeûnes et les rêves que nous avons faits. "Si vous voulez écouter mon conseil, dit-il, inscrivez, durant l'année à venir, toute rentrée que vous aurez, minime ou importante." Bien-entendu, nous avons suivi cette indication.

« Un jour, nous avons eu un désaccord au sujet d'une marchandise que nous avons achetée ensemble et vendue avec un intérêt copieux. Au moment du partage de cet intérêt, Yaakov argua que, lorsque nous nous étions associés, nous avions eu l'intention de récupérer, chacun, la moitié des bénéfices. Mais, moi, j'avais investi deux tiers du capital, alors que lui n'y avait investi qu'un tiers, les intérêts devaient être divisés selon ce même rapport. Nous nous sommes alors rendus chez le Rav pour qu'il tranche notre litige.

« "Entre les mains de qui se trouve à présent l'argent gagné de cette affaire ?" commença-t-il. C'était Yaakov qui le détenait.

« "Avez-vous des témoins ou un contrat ?" poursuivit le Rav. Nous n'avions ni l'un ni l'autre.

« "S'il en est ainsi, conclut-il, puisque Yaakov détient l'argent, Naphtali doit apporter une preuve à ses propos. S'il n'a pas de preuve, Yaakov doit jurer que ses paroles sont véridiques et il peut toucher à la moitié des intérêts."

« Mais Yaakov refusa de jurer. "Je dis la pure vérité, mais je refuse de jurer. Je préfère renoncer à l'intérêt supplémentaire que je dois toucher", dit-il. Il garda donc le tiers de la recette et me remit le reste. La différence entre ce qu'il gagna et ce qu'il aurait gagné s'il avait touché à la moitié des intérêts était de dix zéhouvim.

« Tout au long de l'année, nous avons continué à reporter nos rentrées respectives. Il y a quelques jours, à l'approche de Roch Hachana, nous avons sorti nos listes pour faire le bilan. Celui de Yaakov s'élevait à cent

quatre-vingt-neuf pièces d'or, soit onze de moins que dans son rêve. Quant à moi, je suis arrivé à un total de cent soixante-et-un, onze de plus que dans mon rêve.

« Nous nous sommes rendus chez notre Rav pour lui faire part de ceci. Sans réfléchir longtemps, il trancha : "Il en ressort que, dans le litige que vous aviez eu au sujet de votre affaire commune, Yaakov avait raison et vous auriez dû partager les intérêts de manière équivalente."

« "S'il en est ainsi, pourquoi ai-je gagné onze pièces de plus que j'aurais dû et lui onze de moins, alors que notre désaccord portait seulement sur dix ?" avançai-je, campant sur mes positions.

« Toutefois, notre Maître avait la réponse toute prête : "J'ai dépensé une pièce pour rémunérer le scribe qui a écrit votre plainte et le messenger qui vous a fixé l'heure de votre jugement." Mais, je refusai de me laisser convaincre et d'accepter, de manière si soudaine, une perte de onze zéhouvim, somme considérable.

« "Je ne contrôle pas mes rêves", conclus-je. Et, pour calmer ma conscience, j'ajoutai : "D'après le din Torah tranché par le Rav, j'ai gagné honnêtement les deux-tiers de la recette."

« Nous rejoignîmes nos magasins afin de faire encore quelques affaires qui nous permettraient de régler les dépenses des fêtes. Tout d'un coup, je remarquai, à mon grand désarroi, que la boutique de Yaakov était emplie d'acheteurs, alors que pas un seul n'entrait dans la mienne. A la fin de l'après-midi, il gagna onze zéhouvim et retourna chez lui. Furieux, je rejoignis aussi mon foyer les poches vides. En passant par le marché, je heurtai le stand d'un marchand non-juif d'objets en verre et fis tomber sa marchandise par terre. Les ustensiles se brisèrent et il m'administra des coups. Un peu plus tard, je me retrouvai au tribunal. Le juge s'empressa de s'adresser à un expert qui évalua les dégâts à la somme de... onze pièces d'or. Je rentrai chez moi blessé et humilié, outre cette perte financière que j'avais subie.

« Je compris alors que notre Rav avait eu raison et réalisai en même temps la grandeur de D.ieu. Hier, je me suis rendu chez mon ami Yaakov pour lui demander pardon. Ensuite, je suis allé chez notre Maître pour lui raconter la fin de l'histoire. »

Non sans émotion, Naphtali Azaria redescendit de l'estrade, tandis que Rabbi Yé'hïel entama le rituel de la sonnerie du chofar.